

Samedi 20 Avril

Monsieur l'Abbé

Je suis particulièrement sensible à votre
lettre, doucement chrétienne et sacerdotale.
Plus encore que de vos supplications, je vous
remercie de vos prières et de la messe
que vous avez bien voulu célébrer à l'intention
de Genevieve ma mère.

En ce moment, tout le reste m'a d'une
importance secondaire....

Avec l'expression renouvelée de mes remerciements,
je vous prie d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de
mes salutations en Notre Seigneur Jésus-Christ,

René Cutzacq

Bayona, le 3 Decembre 1961

Cher Monsieur l'abbé,

Non, je ne vous ai jamais écrit à M. Duboucaud. C'est le criminel de ma part.
Ma phrase n'était qu'une boutade sur votre boutade ~~avec~~ bas-malgré. Je n'aurais
Mais il se trouve des Duboucaud pour utiliser votre phrase dans un travail sérieux et de la
orte, comme la vôtre, cette boutade risque d'être prise au sérieux ~~par~~ par les Duboucaud.

~~Monsieur~~ Vous Poullézie, vous parlez de ceux qui veulent croire à la ressemblance.
Je pourrais parler du pro. juge's de ceux qui se veulent pas de ressemblance, qui tout
distinguent des frères de la queue de la queue radicale. Cette mode de l'esprit est un jeu de
l'esprit - Le Pape Bonheur a été favorable aux grandes civilisations à l'ombre de qui il
a vécu: j'ai digéré dans ma lettre quelques influences certains (la philologie les exemples
très nettement, mon ami. Je m'arrête en affirmant autant pour la littérature les deux espagnols
M. Aravant et enchaîne d'avoir reçu votre ~~re~~. Vous ne parlez, il en est au "jansénisme"
C'est-à-dire: Je ne suis trop ni les vicaires jouant à la halle ou les froids de la sacre sont de simples
jansénistes -

Enfin, je ne parle l'absence de réponse que je pourrais faire le compte rendu de votre
à son fondamental.

L'avez-vous envoyé à Paris? L'avez-vous avec votre carte? Doit-il être de votre fait les
notre fait de votre honneur - Le papier manque de plus en plus!

C'est bien moi qui vous ai adressé l'annuaire (sérieux) quant au fond. Y'a encore tout de même
Mais je ne pourrais, en ce moment, les satisfaires, car, il y a un article de la "L. N. X". Pour moi, impossible
J'ai des copies à corriger en gros!

Et un bon, je vous dis "au revoir", toujours dans l'incertitude souvenez de José Herrero
New York

Bayonne, le 4 décembre 1951

Excellence,

~~Mon~~ Mon dernier article de GURE HERRIA m'a valu une lettre fort intéressante (et bien entendu amicale, cela va de soi) de Mr Malégarie. Votre Excellence jugera si l'~~article~~ article ci-joint peut paraître dans GURE HERRIA

Mr le professeur Higounet, de Bordeaux, tiendra compte désormais de GURE HERRIA dans les Annales du Midi et signalera ses travaux. (voir)

Article sur les LUXE - A mon sens, il peut attendre des temps lointains; mais d'ores et déjà

1° - les premiers mots sont à changer - Mettre "Un récent numéro de G.H." au lieu de "Le dernier."

2° - Page 2, fin du premier paragraphe, 20^e ligne, ajouter "comtesse souveraine" de Luxe jusqu'à la mort

3° - page 6, j'ai trouvé la source d'une erreur de l'états, ayant lu "Duchesse" pour "Duchesse"!

Ligne 17, écrire: Un enseignement relatif à l'Histoire ~~de la maison de Montmorency~~ de la maison de Montmorency (1624) par André Duchesne, le célèbre érudit. L'ouvrage figure au catalogue de la Bibliothèque Nationale. Qui pourra le consulter?" Etc

Supprimer 17^e ligne le mot "aberrant"

4° - ajouter en post-scriptum la note ci-jointe

~~Raymond Ritte~~ envoie (à cause de Veyrin)

à Eusko-Jakintza Jean d'Albret et la Basse-Navarre.

re. Quand me donnera-t-il pour G.H. 2 ou 3 pages sur Diane de Poitiers (l'amante d'Henri II) et le pays basque.

Le pasteur Marc Foris, de Carbes, vient de publier

le tome I de sa "Réforme en Béarn" - Effort réel d'impartialité, même pour tout ce qui touche Charles de Luxe et la Basse-Navarre qui occupe

une part importante du livre - Mais cet effort est incomplet. Qu'eût dit le Chanoine Dubarat. Pour

certaines raisons, je ne pense pas vous envoyer un e-r pour G.H. - Il y a d'ailleurs tellement à relever ici... si l'ouvrage est vivant et intéressant

Je comptais jeudi dernier 29 novembre

29 novembre rédiger "L'élevage au Pays basque
en 1951 "Hélas, il m'a fallu gagner ..Zarauz et
passer ,avec joie d'ailleurs ,ma journée au Pays
basque espagnol..Et voici que cette semaine il va
peut-être me falloir aller à Bayonne, et conférencier en
tout cas au Preventorium des étudiants à Aire sur
Noyon au pays landais. Après quoi ,dès le 9 d'ailleurs
jusqu'au 22 ,je vais avoir à corriger 300
dissertations-compositions sur le Pays
Parti radical en France de 1875 à 1914 ou
le système de communications de l'Empire britannique
Du moins on m'en donne pour mon argent...

Que Votre Excellence excuse ce verbiage qui n'a
d'autre but que de me faire pardonner mon
retard sur "L'élevage au Pays basque". Avez plaisir
je compte cependant retrouver veaux vaches et
moutons... *avec vite*

Que Votre Excellence ne perde pas son temps à me
répondre (peu importe qu'Elle insère ou non
de la prose, ci-contre)

Et qu'elle daigne surtout agénérer l'assurance
de mes dévouées et très respectueuses salutations

Deux Catjacq

Si Mr Elie Lambert vos adressait une lettre ou une
réponse quelconque, Votre Excellence voudra
bien me la faire tenir...

ACTIVITES DU PAYS BASQUE va donner monétude sur
l'Hotel Brethous= Chambre de Commerce, avec
belles photos? Je suppose que Mr Hargous
envoie la revue à Votre Excellence ; sinon, Elle
n'aurait qu'à la demander à Mr Hargous,
Ingénieur de la Chambre de Commerce (ou à me signaler
la chose à moi-même, au moins pour ce numéro
de décembre...)

Expédié par :

CARTE POSTALE

Mr Rebé CUZACQ,
Chalet Salammb-
Rue Maurice Goulard, Pont de
B-A-B), 64-BAYONNE

1946-1966

ALLOCATIONS
FAMILIALES



Mr le Chanoine Pierre
LAPITTE,
Professeur de ~~l'histoire~~ *l'ère*
Petit Séminaire St-François-
Xavier:
64- USTARITZ

Mais au verso:
dans mis à l'ispositio
en don: sans quoi...
50 clichés superbes
(j'e) retiendrais certaine
faute de péciné) - Mais il
manque au moins un essentie
l, croix de Ghibits
Gobeinet Lacunhine-
Une fois de plus, on
n'en sort pas-si, évidem
ment, je n'ai rien à dire
Où tra-
me Pierre-Vie-
ceci, si Dieu

9 décembre 1966- Mr Le Changina,

On me communique aujourd'hui un ~~entrefilet~~^{sinon} d'un récent N° d' HERRIA, signé P. L. Si, certes, je n'ai rien demandé, je ne puis que vous en remercier bien non seulement par politesse- mais ~~car~~^{car j'ai} ce petit livre est d'ailleurs complètement épuisé chez l'auteur et au 3 librairies de Bayonne m'en ayant acheté avec leur 30% de bénéfice) -Salutations distinguées, New Cuty

Chalet Salammbô, rue Maurice Goalard (Route du B- ~~de~~ B), 64 Bayonne:

P-S- Si cela peut vous intéresser: je compte publier d'ici 2 mois les origines de St-François-Xavier à Jassu et St-J. Pied de Po t (ce sont les clichés que me donne Ocana qui me retardent)

J'ai achevé un gros manuscrit sur LES CROIX SCULPTÉES du PAAS BASQUE Français, important- Je suis décidé à faire le sacrifice de la publication ~~de~~^{de} 1967- Texte achevé- ~~Cela~~^{Cela} j'envoie 20 dessins au trait de Beauséjour pour devis à Mr Jacquement, 15, avenue Beauséjour, quartier "a Négresse", 64- Biarritz (J'ai enfin trouvé un cliçheur en simili aux prix acceptables) - mais c'est Ocana qui me retarde

San Charles Malégarie ?
de R Curacq ???

Grand

systeme
Gamate

avec

rappports de la science

-vrage sur l'Amérique latine

Mr Malégarie allie la pénétration de la pensée à l'élégance du style.

A la suite de l'article de Mr René CURACQ, sur "Bayonne vill d'art"

paru dans le ~~XXXXXX~~ dernier numero de CURS HERMIA, Mr Malégarie a

écrit à celui-ci une longue lettre où il expose, sur certains problèmes,

unesérie de remarques et de points de vue originaux dont l'importance n'

échappera pas au lecteur ~~ni~~ à tous ceux qui s'intéressent à la noble

Bayonne-A ce titre, nous sommes heureux d'accueillir ici ces quelques li-

-gnes, essentielles pour l'archéologie bayonnaise

a émerite à qui la cité doit sons
auteur de Liautey au Maroc, Mr Charles-
fait humaniste: des rapports du temple
jusqu'aux pages relatives aux
re, sans parler d'un ~~xxx~~ récent ou-
vrage d'un long voyage d'études, partout

....." Après l'Hôtel Brethous, ne vous arrêtez pas, mon cher ami, en si bon chemin; il faut souhaiter que vous donniez ensuite une monographie des belles maisons bayonnaises du XVIIIème siècle, de leur disposition intérieure, de ce qu'il reste de leur décoration: escaliers, rampes, limons, grilles de balcon. Rien à ma connaissance n'a encore été entrepris dans ce domaine. Quand on examine avec attention les façades de nos vieilles rues, on est étonné de la richesse des découvertes; il faudrait s'arrêter partout).

" Dans un ordre d'idées semblables, vous signalez nos maisons en charpente. Il y en a beaucoup dans notre Bayonne et elles sont, je crois, de toutes les époques. Certaines, peut-être en grand nombre, ont été recouvertes de crépi et il serait intéressant de les rechercher. Les assemblages en sont très soignés et les poutres ainsi constituées sont TOUJOURS A CROISILLONS: ce que l'on ~~retrouve~~ ne trouve pas toujours dans nos provinces où le canton comporte généralement un simple diagonal (à ne pas imprimer ce qui suit: prière au linotypiste de respecter la phrase précédente; de ~~laisser~~ laisser "le canton" et "diagonal" au masculin.) Ce qu'on observe dans les campagnes orléanaises, et dans bien des villes et bourgades du centre de la France. JE PENSE QUE (L' ORIGINALE) DISPOSITION BAYONNAISE, RICHE ET CÔTEUSE, QUI CONDUIT A UN SYSTEME HYPERSTATIQUE, a été adoptée EN RAISON DE L'EXISTENCE D'UN ~~MAUVAIS~~ MAUVAIS SENS DE FONDATION ET DES POSSIBILITES D'AFFAISEMENT. Parti heureux, car les transformations de nos maisons bayonnaises sont à peine visibles et l'on ne voit point ici de façades penchées, pittoresques et inquiétantes... ailleurs. Je ne crois pas que ce trait ait été signalé. A la vérité, ~~il~~ il faut ajouter que les maisons construites plus économiquement ont disparu par l'effet de la vétusté sinon par accident." (Suit le récit de l'effondrement, d'une époque vieille d'un demi-siècle, d'une très vieille maison bayonnaise ~~sur~~ rue Pontriques, en face du local actuel des pompiers; ~~Mr Malégarie~~ Mr Malégarie ne se souciait alors ni de génie civil, ni d'archéologie; "certainement" (??), les techniciens d'alors ont fait des observations intéressantes.."

" Quant aux fortifications, comme vous avez raison de penser que Vauban a laissé chez nous la plus forte trace. Il est, avant tout, l'auteur exclusif de la citadelle qui est l'une de ses dernières réalisations. Il la tenait, paraît-il, pour son chef d'oeuvre; il voulut édifier la ligne d'enceinte reliant ce grand ouvrage à l'Adour, travail à peine commencé dont il reste d'infimes traces

Partout ailleurs, il a fait des additions, parfois importantes (en fait, selon Mr René CURACQ, à voir les plans figurant à la fin du tome III du Manuscrit Veillet publié par Mrs les chaminées Dubarat et Sarantztz, il s'agit de vraies transformations-crétions bien souvent). Mais on peut

Sur Charles Malégarie ?
de Ruzacq ???

Sur Bayonne, ville d'histoire et d'art

Ruzacq

Grand ingénieur,
maître de Bayonnais polytechnicien émérite à qui la cité doit son
système d'éclairage axial, collaborateur de Liautey au Maroc, Mr Charles-
Gematore Malégarie est encore un parfait humaniste: des rapports du temple
grec avec l'xxx l'église byzantine, jusqu'aux pages relatives aux
rapports de la science ~~de~~ de la culture, sans parler d'un ~~xxx~~ récent ou-
vrage sur l'Amérique latine au terme d'un long voyage d'études, partout
Mr Malégarie allie la pénétration de la pensée à l'élégance du style.
A la suite de l'article de Mr René CUZACQ, sur "Bayonne ville d'art"
paru dans le ~~xxxxxxx~~ dernier numéro de GURE HERMIA, Mr Malégarie a
écrit à celui-ci une longue lettre où il expose, sur certains problèmes,
une série de remarques et de points de vue originaux dont l'importance n'
échappera pas au lecteur ~~ni~~ à tous ceux qui s'intéressent à la noble
Bayonne-A ce titre, nous sommes heureux d'accueillir ici ces quelques li-
vres ~~essentiels~~ essentiels pour l'archéologie bayonnaise

....." Après l'Hôtel Brethous, ne vous arrêtez pas, mon cher ami, en
si bon chemin; il faut souhaiter que vous donniez ensuite une monographie
des belles maisons bayonnaises du XVIIIème siècle, de leur disposition
intérieure, de ce qui reste de leur décoration: escaliers, rampes, limons,
grilles de balcon. Rien à ma connaissance n'a encore été entrepris dans ce
domaine. Quand on examine avec attention les façades de nos vieilles rues
, on est étonné de la richesse des découvertes; il faudrait s'arrêter
partout)."

" Dans un ordre d'idées semblables, vous signalez nos maisons en charpente
Il y en a beaucoup dans notre Bayonne et elles sont, je crois, de tou-
tes les époques. Certaines, peut-être en grand nombre, ont été recou-
vertes de crépi et il serait intéressant de les rechercher. Les assembla-
ges en sont très soignés et les poutres ainsi constituées sont TOUJOURS
A CROISILLONS: ce que l'on ~~trouve~~ ne trouve pas toujours dans nos provinces
où le canton comporte généralement un simple diagonal (à ne pas
imprimer ce qui suit: prière au linotypiste de respecter la phrase
précédente; de ~~laisser~~ laisser "le canton" et "diagonal" au masculin.)
Cela s'observe dans les campagnes orléanaises, et dans bien des villes
et bourgades du centre de la France. JE PENSE QUE (L' ORIGINALE) DISPOSITION
BAYONNAISE, RICHE ET CÔTEUSE, QUI CONDUIT A UN SYSTEME HYPERSTATIQUE, a été
adoptée EN RAISON DE L'EXISTENCE D'UN ~~MAUVAIS~~ MAUVAIS SOL DE FONDATION ET
DES POSSIBILITES D'AFFAISEMENT. Parti heureux, car les transformations
de nos maisons bayonnaises sont à peine visibles et l'on ne voit point ici
de façades penchées, pittoresques et inquiétantes... ailleurs. Je ne crois
pas que cet trait ait été signalé. A la vérité, ~~xxx~~ il faut ajouter
que les maisons construites plus économiquement ont disparu par l'effet
de la vétusté sinon par accident. (Suit le récit de l'effondrement d'une
époque vieille d'un demi-siècle, ~~une~~ une très vieille maison bayonnaise
s'effondra rue Pontriques, ~~en~~ en face du local actuel des pompiers; ;
~~Mr Malégarie ne se souciait~~ Mr Malégarie ne se souciait alors ni de génie
civil, ni d'archéologie; "certains" (??), les techniciens d'alors ont
fait des observations intéressantes.."

" Quant aux fortifications, comme vous avez raison de penser que Vauban a
laissé chez nous la plus forte trace. Il est, avant tout, l'auteur ex-
clusif de la citadelle qui est l'une de ses dernières réalisations.
Il la tenait, paraît-il, pour son chef d'oeuvre; il voulut édifier la
ligne d'enceinte reliant ce grand ouvrage à l'Adour, travail à peine com-
mencé dont il reste d'infimes traces

Partout ailleurs, il a fait des additions, parfois importantes (en fait
, selon Mr René CUZACQ, à voir les plans figurant à la fin du tome III
du Manuscrit Veillet publié par Mrs les chaminées Dabarot et Arantz, il
s'agit de vraies transformations-crétions bien souvent). Mais on peut

dire que tous nos grands ingénieurs militaires ont été appelés dans le passé à la ^{ou} création ou au développement partiel de l'enceinte des remparts. Le plus célèbre, en dehors de Vauban, est certainement Du Bois d'Avacoour, qui doit être, si j'en me trompe, le créateur de l'ouvrage à cornes dans sa première partie, ~~XXXXXXXXXXXX~~, (Porte d'Espagne). Les ingénieurs du XIXème siècle ont remanié profondément des ouvrages (et peut-être refait les profils). On a désolé la bonne fortune de pouvoir consulter les archives militaires du Génie à l'Hôtel des Invalides, tenues longtemps secrètes (il souvient même à Mr René Cazacq d'un grand plan relief, jadis existant, où se lit l'oeuvre essentielle et décisive de Vauban) Il y a là une mine de documents, dessins, projets, renseignements de tous ordres - de quoi écrire un ouvrage fondamental, et inciter notre Municipalité à préserver ce ~~XXXXXXXXXXXX~~ trésor archéologique et touristique, unique peut-être pour sa variété !

Mr Malégarie a publié jadis une importante ~~XXXXXXXXXXXX~~ étude sur la cathédrale de Bayonne, ses positions étant très voisines de celle de Mr René Cazacq - mais voici où il suggère des solutions possibles, dont, en tout cas, l'intérêt s'impose comme la nouveauté:

"L'abside de la cathédrale n'est pas antérieure à 1213 (à cause d'un texte souvent cité). Elle offre en effet par ail eurs des traits communs avec Soissons et Reims (vêtement unique de la carole et des chapelles; galerie de circulation champenoise; le chœur de Soissons était achevé en 1212; celui de Reims, en 1242. ON ne peut supposer (certes) que Bayonne ait été un prototype..

Mais il n'est pas absurde d'admettre que les fondations AURAIENT ETE COMMENCEES dans les premières années du XIIIème siècle. CES FONDATIONS étaient EXTERIEURES AU ~~RESTERE~~ ~~CHOEUR~~ CHOEUR ROMAN. ON POUVAIT DONC LES ETABLIR AVANT LA DESTRUCTION DE CELUI-CI.

Quant aux superstructures, elles auraient été élevées selon les uns dans la première moitié du XIIIème siècle, soit seulement après 1258 à cause de l'existence d'un garde-corps de style tardif: ON peut penser cependant que cet ELEMENT, QUI NE SE RENCONTRE PAS AILLEURS, A PU ETRE PLACE APRÈS COUP AU XIVème SIECLE.

On fait ainsi appel à un incendie de 1258 sur ~~une partie~~ ^{pour d'autres} une partie de la cathédrale avec ses clochers et ses toits. A l'événement, ça c'i ne montre pas que l'abside ait été construite au cours de la campagne qui a suivi. Les toits détruits peuvent être ceux des nefs.. A Noël, nous pourrions nous entretenir de ce grand sujet"(1)

Charles Malégarie

(1) Sur ces "arguments" d'ordre ~~xxx~~ relativement secondaire ~~xxxx~~ par rapport à l'analyse architecturale, Mr ~~René Cazacq~~ ^{René Cazacq} s'est déjà prononcé, comme sur d'autres, voisins: Courrier de Bayonne, articles compris entre le 2 et le 26 avril 1935, puis le 18 mai 1935, 2 et 3 août 1938; Gazette de Biarritz (2 au 28 septembre 1936; Second Répertoire d'art. des divers, III, 8; II, 30, 31, 33, 36; II, 12; Quatrième Répertoire, III, 12, 13 et 14; 35 et 42.

Post-scriptum Un article du Bulletin de la
Société d'histoire du protestantisme français
1951, P. 141, parle de l'avocat Lange de Luxe
"chef du parti catholique extrémiste" à Bordeaux
en marge du parlement en 1562. Était-il apparenté
à notre noble maison de Luxe? Il se pourrait
peut-être? Car Charles de Luxe, le chef de la
résistance catholique en ~~Bas~~^{Bas} Navarre
mort en 1604, a moins de 25 ans en 1555 - et il a épousé
Claude de Saint-Gelais - Lansac - Lusignan, dame de
Précy: titres ~~auxquelles~~ ou textes qui tendent à
reparaître dans l'article cité de Mr Ch.
Artigue, professeur à la Faculté de Bordeaux.

"Hortat" Maria

Lielle chos du Pay Basque: autun du Vieux Biarritz

Dans la "Galette" du 24 Janvier 1939, nous avons eu l'occasion de évoquer
l'origine d'un petit village labordeux d'antrefin appelé Biarritz; nous avons
cité notamment un arrêt de 1697 relatif à une certaine mesure de grandes
religieuses; l'orthographe qui se trouve dans ce document est celle du Sud-Ouest tout entier. Que l'on en
fasse plutôt.

en 1697

~~1718~~

Le mot "Biarritz" est affiné

S'agit-il de ~~notre~~ gros terrain à l'écart? ~~Il~~ se trouve en effet
dans tout notre Sud-Ouest, Pays Basque compris, le "cagot" se retrouvait partout,
ayant leur place et leur bénédiction au fond de l'église, souvent charpentiers de
métier, descendants de réfugiés pour causes obscures. Nombreux et ~~en~~ contradictoires
sont les étendes qui leur ont été consacrées. Si nous remontons dans le vieux pays
Bajonnais, Bayonne au VIII^e siècle un fait de Agots au milieu de la
Nive, dans les alentours de la fontaine Saint-Léon, ~~un village nommé à cette~~
~~époque était d'Agots~~, à l'ouest sur hors la porte qui a ce même nom,
voisin de la porte d'Espagne. Nombre villages Gascons parlent aussi de "agotac".

Toujours est-il qu'en mai 1718, Jean Labat de Biarritz ou Bieiris
s'intéressait à la question - Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler en
voici la prononciation du nom de "Biarritz": Disait-on déjà, en pays gascon
et bajonnais, Biarritz en accentuant fortement le Biar pour finir admettons
le mot à mi-voix par un is singulièrement adouci? Peut-être la vague de la
reine des plages a-t-elle seule suscité beaucoup plus tard ^{des} de formations
phonétiques variées.

Mais revenons en 1718. C'est d' "une nouvelle tentative de cagot", Jean
Labat fait celui et certifier les textes les plus divers:

En 1598, les seigneurs de Castelblaux avaient l'ordre de "polier" les lades et gabets, leur faire porter la marque accoutumée, savoir aux dits lades, et le faire le cliquetets (ou instrument breyant) et aux capots et gabets un signal rouge à la poitrine en forme de pied de quit (canard) sous peine du fouet. En 1580, les capots et gabets de Lapunte (la Pointe) et Capbreton, femmes et enfants compris, sont entrainés une fois de plus de porter un signal et de ne toucher aux marchés qu'aux viandes qu'ils vendent acheter. En 1592, même défense aux capots du bay de Labourd: signe "signal rouge" porter, ne toucher qu'aux viandes qu'ils achèteront, "cliquets" s'impose aux lades, sous peine d'expulsion du bailliage; de même, ils n'ont à part des autres habitants à "l'offrande" et ne touchent pas l'eau bénite des autres habitants." - En mai 1593, à la requête de Saubat Darmaise (?), notaire, syndic du bailliage de Labourd, ordres semblables leur sont donnés. De cédant, cette fin du 16^e siècle ne se montre pas favorable à ces malheureux, tout comme en nos régions le début du 17^e siècle le ministre de Lamoignon allait y venir de pourceaux "les sorcières".

en 1702
de l'abbé
de l'abbé

Suite de cette documentation, les jurats de Biorritz consultant encore l'abbé Rochet à Bordeaux sur une sentence du lieutenant criminel d'Usteritz de 1722. Témoignant d'une volonté d'émancipation totale et du désir formel, dans le respect de l'égalité des droits, de la disparition de ces vieilles survivances, Legaret fils s'élève ^{malgré} aux autres habitants en pleine église; son conflit, menas de vengeance en cortezou pointe et en batard. L'abbé (meuni) d'Albarade de chesse de l'église, conformément à l'arrêt du 5 septembre 1596: en lui était prescrite qu'il s'ait "jet" (l'on voit combien varié est le genre des ~~sorts~~ nous semblables; ajoutés y Coustis, chrestien, géoite, avec le dictionnaire de Pimay Rabay, etc...); dans la argane populaire, les capots avaient le lobe de l'oreille mal détaché de la peau voisine.

L'acte de Legaret déclencha une lettre violente. Notamment que, dans la violence des

conflict, le jurat Dalbarade et l'avocat Briux adressèrent une requête au
 bailliage de Labourd pour faire obtenir les corps des captifs et les porter à
 l'auberge habituel, et pour un jugement de réintégration, contraire à un arrêt du
 Parlement de Guyenne obtenu par voie, la contrainte au fait de l'habillage de
 marchandises d'usage.

Défendeur fidèle au ~~siège~~ siècle des lumières à son début, un arrêt du
 Parlement de Bordeaux, du 9 juillet 1723, prenait violemment parti contre Dalbarade
 et sa thèse, proclamant le droit des captifs de se mêler à leur commerce, défendant à
 qu'importe au pays de Labourd d'employer ce terme à peine de 500 livres d'amende.
 L'arrêt fut publié mal reçu à Briaritz, où les femmes cochèrent "armes, chaux vive, sel,
 cendres, huile de balaine" pour empêcher sa publication ou son exécution.

Le 5 février 1724, Lantigue, "procureur" (avocat de Briaritz à Bordeaux,
 était à Planchon ex. syndic général du pays de Labourd chez
 le Sr Fringuet à l'église de Saint. Martin sur la paroisse de Saint. Léon à
 Bayonne: "les captifs font aucun mouvement pour amener la sûreté de Briaritz"
 exécuter l'arrêt." Ils laissent agir le temps qui affermera la sentence. On pourra aussi
 consulter M. Ray, avocat au Conseil. Pourtant, dès le 12 février, M. de
 Hureaut, lieutenant criminel au sécrétariat de Bayonne, décidait - sans doute sur l'ordre du
 Parlement de Bordeaux - qu'il fallait exécuter l'arrêt de 1723: Briaritz se fit persécuter
 la tempête. Les femmes veulent abattre "les galeries de l'église" (nous vous donnons explication sur
 elle dans notre étude de l'église Saint. Martin), défoncer le sol, arracher les ornements,
 refuser dime et "offrandes" si l'arrêt n'est pas suspendu. De Briaritz, la même
 menace gagna les autres paroisses.

Qui disait donc l'arrêt du 9 juillet 1723? Pierre Dalbarade, dit

"Planton", ex-atto (maire) de Briortz, Joseph Lantique dit Cachou, ^{et fils de} ~~dit~~ Vailet, dit Orsolle, étaient affectés d'une sentence du lieutenant criminel du Bailliage d'Ustaritz en 1722. Miguel Legarret et son fils Miguel, tous deux forgerons (comme l'était souvent les cagots) étaient aux fers avec le condamné: ils réclamèrent 1500 livres de ~~dommages~~ dommages, intérêts pour excès sur la personne du recus, et le droit de ne pas être appelés "cagots". Lantique et Vailet avaient ailleurs été condamnés à ce sept. Mais ces mêmes avaient été dérivés de fers de corps par le lieutenant criminel d'Ustaritz le 22 août 1722. Un arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux joignit tous ces affaires

en un seul.
L'arrêt final indiquait les arrêts du 20 mai 1723 et 7 septembre 1725 relatés par Briortz, la requête du sieur Dubelle-Divil baron, syndic du pays de Labourd envers l'arrêt du 12 mai 1729 obtenu par les cagots de Briortz et d'Arangus et l'ordonnance précédente, toujours sur requête, de M. de Bezons ~~(intendant)~~ non connu de l'intendant, qui serait le seul à vérifier, du 29 avril 1727. Le procureur général Duvergier avait donné ses conclusions, "où Lantique et Vailet". La Cour "rejeta" les trois affectés briortz, les condamnant à 20 livres d'amende au roi, 50 pour la réparation de l'église, annulant les arrêts de fers de corps et tous excès réciproques, Délivrance ~~de~~ ^{payant} 100 livres à Legarret et autant à son fils. Les trois briortz étaient condamnés aux dépens. A peine de 500 livres d'amende nul ne serait traité de cagot, ladre, ou descendant de la race de Jazyg

Qu'était-elle? Il suffit de lire l'article "cagots" du Dictionnaire de Desobry et de Bachelet, l'"Histoire des races maudites" de Lamoignon Michel pour rendre compte des motifs des populations et provinces ^{des tribus des provinces} ~~de~~ des efforts inutiles des Parlements de Bordeaux, Rennes, et de Navarre pour les réhabiliter au cours du 18e siècle. L'histoire de Briortz n'est nullement isolée! Quant à ce mot de "Jazyg", il s'agit évidemment de "gébains", l'un de nous donné aux cagots dont nous parlons tout à l'heure.
L'arrêt de 1723 déclarait que leurs cagots étaient admis de plein droit aux écoles et tous

mitraillerie assésée ~~moderne~~, comme leurs enfants aux d'als. Orthe (1/5)
fut donné à l'officier du roi au bailliage d'Ustozitz d'Alsace tous les mois et près de
dimanche d'église de Briaritz pour tenir la main à l'exécution de l'arrêt, signé
Daugand et Vincas (?) d'après la copie peu lisible qui en a été faite.

De fait, ~~de fait~~ ce fut seulement la Révolution, qui, avec les conditions modernes,
fit disparaître ces reproches de toute sorte.

L'arrêt de 1703 sur la route de "Giezy" fut enregistré le 23 août du roi royal
d'Ustozitz ; le 27, l'arrêt le signifiâit à Bernard Beyret, premier jurat.
Le 29 août, le sergent Saint-Martin, avec deux archers de la maréchaussée de Lunnes,
se tenait devant la porte de l'église pour la publication de l'arrêt. Non sans courir
la résistance était proposée par les femmes, ... et certains hommes travestis en
femmes. A l'école (maréchaussée de labour), les jurats ne s'opposèrent pas. Et tout
est fini, la foule criait "alerte". Intimidés, menacés, défendant leur tête et celle
de leurs femmes, les malheureux "policiers" ~~avaient~~ ~~étaient~~ chargés de la publication
exécutive de l'arrêt devant fuir devant la rébellion.

Le lieutenant criminel de Bayonne fut chargé d'informer ~~sur ces~~ faits; il déclara des
Censures ecclésiastiques. De là un nouvel arrêt, du président Montesquieu en
personne, le 19 janvier 1724, solennel des viges, rendant exécutoire le
président, enjoignant un samedi matin à Briaritz et faisant afficher l'arrêt à la porte
de l'église.

Non, les présidents ont déjà renoncé à ~~Briaritz~~ ~~propos~~ de Briaritz le nom du
futur auteur de "l'Esprit des Lois". Il serait intéressant de rechercher si, dans son œuvre,
l'illustre "parlementaire" bordelais a parlé des cogots dans ses œuvres. En 1724, n'était-il pas déjà
l'auteur de "l'Esprit des Lois" ?

A l'affaire des cogots se rattache enfin un dernier "bout de papier" qui semble
mélanger l'avis de l'avocat bayonnais de ¹⁶⁹⁰ Briaritz à un rapport de M. Dalmas au
Parlement de Bordeaux, où il fut rapporteur des uns des arrêts précités.

~~travaux de~~

Peut être même s'agit il tout simplement de l'arrêt de 1771 1796 déjà indiqué.

L'arrêté en effet concernant Salvat Darnore, syndic du bailliage de La Tour
, Martine de Chevry, et Pétit Dumares réclamaient l'annulation de l'arrêt du
20 mai 1743, à l'encontre de Jeannette de Lagarrette Coulaud de Lamarque, Estéban de
Horsotéguy, Laurens Darguines et autres "Cousins" (Haber: let et le terme que l'on
prend le lieu, au sens de "petits cousins", mais aussi de captifs, comme nous l'avons vu déjà
dans les arrêts relatifs aux captifs de Casteljoubert, Cabretou, Splette (14 mai 1748; 12 août 1785; 11
décembre 1792, 20 mai 1793) et autres demandes sont cités.

C'est celui de 1793 qui engage la procédure. Un arrêt intervint le 22 juin 1798, l'incluant
on ordonnait à la femme Lagarrette et à son mari de se présenter à leurs enfants, ainsi qu'à
~~leurs~~ tous autres captifs de La Tour, sous peine formelle de 1000 écus, de porter sur leur
poitrine et leurs "accoutrements" le signal "rouge dominant un pied de quit" (canard
- ou patte d'oie en français), de cliquer aux lèvres ou lèvres, d'aller à tout à l'effrande,
d'avoir "leur" eau béate dans un bécuteur spécial à l'église, de toucher aux seuls vivres
qu'ils achèteraient. La menace de bannissement couronnait le tout. L'édit Lagarrette
était condamné aux dépens, envers Det Chevry et Danciarz "abbé de la paroisse de
Saint-Pie" (?). Durant le 16^e siècle inclinait à la rigueur contre toute volonté
de manipulation, durant le 18^e siècle on penchait vers la fusion avec les
populations.

René Cuzacq

7

adversaires ou un dissident quelconque. Pourtant la union, j'ai agi. C. V. 2

Dans nos organisations syndicales, je vis de l'union avec 282 voix
à Bordeaux le 7 avril. Or, le Président du S2 (qui groupe les lycées,
et collèges féminins du Sud de Bx) et le vice-président du S2 ~~étaient~~
(c'est moi-même!) désirent manœuvrer adroitement et tenacement
pour obtenir que le garçon et le dossier, soit admis, avec le
malgache ou l'annamite, à l'oral du Docteur Philo comme s'il s'agissait
suffisamment (ajoutant quelques points en vue d'une mention). C'est P. H. de
Bx.

Je ne me dissimule pas les difficultés.

La grande objection est celle-ci : vos allez fournir l'argent lib. ? C'est à dire

Mais j'ai eu trois renseignements précis sur le budget
proches, chers, nombreux volumes, résultats effectifs dans tous les qds
et Bx et universitaires et collèges lib. du départ, puis de ce qui que
l'initiative et s'il s'impose l'adq. figure.

Très simplement, je vous demande si vous pouvez me le fournir.
si cela vous est possible. Si non, j'en aurai qu'à m'en passer.

Bien à vous,

P. de Lafont

En la maison et la chapelle de la rue du Bac à Paris, Catherine Labouré était l'une d'elles. Sa vision de la nuit du 18 au 19 juillet 1830 est suivie de celle du 27 Novembre 1830; la "médaillon miraculeuse" se répand sur le monde. Elle devient l'insigne de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, dont le curé consacre sa paroisse au Cœur de Marie en 1836.

Le 26 juillet 1846, au soir de l'octave de la fête du grand saint Gascon et landais Saint-Vincent-de-Paul, ~~une autre~~ une autre Fille de la Charité, reçoit à Troyes la révélation du scapulaire de la Passion. Renvoyons ici à l'Histoire mariale de la France, par Albert Garreau (Paris, 1946), dont nous nous inspirons largement ici, et notamment pour ce qui va suivre.

Car nous voici arrivés au vif même de notre sujet. Entre temps, le 27 novembre 1839, est arrivée au couvent de la Rue du Bac à Paris, déjà illuminé du souvenir des visions de Catherine Labouré, une sœur d'origine basque française: Justine Bisqueyburu. 27 Novembre: c'est l'anniversaire des révélations de la Vierge faites en 1830 à Sœur Catherine. Or, au cours de sa première retraite, en janvier 1840, la sainte Vierge apparaît à Justine Bisqueyburu. "Elle était vêtue d'une longue robe blanche, tombant sur ses pieds nus, et tenait entre ses mains son cœur, d'où sortaient des flammes. La même apparition, écrit A. Garreau, se renouvelle à diverses reprises lors des fêtes de la Vierge; le 8 septembre 1840, en l'antique Fête de la Nativité de la Vierge, la religieuse est à Blangy en Normandie. La Sainte Vierge lui apparaît encore: elle tient son cœur et un scapulaire d'étoffe verte, n'ayant qu'un côté; sur l'une des faces est sur l'autre un cœur enflammé percé d'un glaive, surmonté d'une croix d'or et entouré d'une inscription ovale, "Cœur immaculé de Marie, priez pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort." On autorise la confection de ce scapulaire, mais seulement en petit nombre (tandis que la médaille miraculeuse ~~de 1830~~ de 1830 se répandait sur le monde à des millions d'exemplaires.) Mgr Affre, archevêque de Paris, approuve ce scapulaire, puis Pie IX en 1870. Il n'est pas distribué aux fidèles comme la "médaillon miraculeuse", mais réservé spécialement aux pécheurs, aux mourants, aux impénitents, comme un signe de engagement de réconciliation. "Ainsi, la vision de Justine Bisqueyburu se rattache dans l'histoire de la Pitié, au culte du Cœur sacré de Marie, si celui-ci n'a point pris, dans la piété catholique, l'essor réservé au culte du Sacré Cœur de Jésus, en dépit des diverses résistances qu'il avait rencontrées l'institution de ce dernier ~~parmi~~ parmi divers courants catholiques d'antan. Les visions de la voyante basque s'a parente encore à la longue histoire du scapulaire; enfin, Marie ne cesse de se révéler comme la consolatrice de affligés et l'espoir suprême des dernières repentances. Elle s'adresse cette fois aux âmes individuels et non collectivement à un ou plusieurs peuples; mais son message se porte là où il est le plus nécessaire qu'il se fasse entendre.

Précisons par ailleurs qu'il y a deux Blangy en Normandie: l'un d'eux est du côté de Pont - l'Evêque en Calvados; l'autre, sur la Bresle, se trouve en Seine-Inférieure, à la limite du pays de Caux et de la Picardie, ayant "des secours de Saint-Vincent", ~~à ce que~~ ce que signale le vieux "Dictionnaire géographique de la France", de Joanne; c'est ce second Blangy qui est donc le nôtre.

La France, dit la liturgie, est le royaume de Marie; celle-ci est la "reine de France" des cantiques éternelles ou temporelles, selon que le peuple béni répond ou se dérobe aux invitations célestes. Haut problème rejoignant des intentions et des prescrites de la Providence divine.

Que des voyants et des voyantes inspirés aient été ou plus ou moins obscurs de ses instruments; l'histoire religieuse du 19ème siècle, grosse des temps futurs, est là qui le proclame. Mais les annonciatrices des célestes messages ont été ont été trois reprises des Filles de Saint-Vincent de Paul, le grand saint du grand siècle, comme dit le P. Coste, et aussi le grand saint de la Gascogne: en 1830, 1840 et 1846. L'une d'elles était une fille du pays basque français: à Bétharram, qu'en adonc pu en penser Saint Michel Garicots? Car il a dû entendre parler du miracle: humblement, il a dû y voir une fois de plus le sein de Dieu.